

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 16 MARS 2023 à 20h15

**Etaient présents** : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Anne-Sophie Maire, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Claude Cabaud, Patrick Deleule, Claude Faivre, Benoît Martin, Louis Vallet.

**Etait absent excusé** : néant

**Etait absent** :

**Quorum** : 6

**Secrétaire de séance** : Madame Yolande Boichut

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal du 09 février 2023
- 2- Débat d'orientations budgétaires
- 3- Périmètre Natura 2000
- 4- Questions diverses

### **Validation du procès-verbal du 09 février 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 09 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

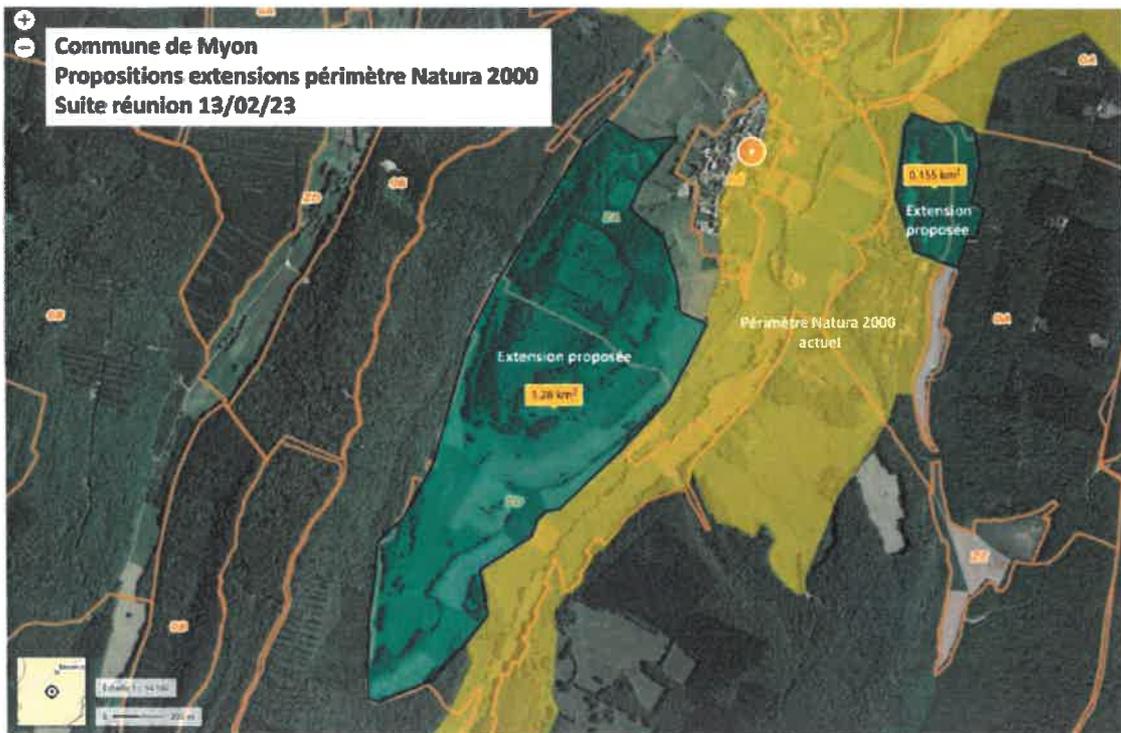
### **Débat d'orientations budgétaires**

Les conseillers débattent sur les orientations budgétaires de l'année 2023. Celles-ci seront traduites dans le budget primitif qui sera présenté lors du Conseil municipal du 06 avril prochain.

### **Périmètre Natura 2000**

Le territoire communal de Myon abrite un patrimoine naturel remarquable en bordure du périmètre Natura 2000 actuel ; c'est le cas notamment des pelouses marneuses situées aux lieux-dits « Le Peu » et « Les Charmes » et des pelouses sèches calcaires situées aux lieux-dits « Chausselles » et « Vallières ».

L'intégration de ces parties du territoire communal d'une superficie d'environ 143 ha dans le périmètre Natura 2000 pourrait permettre, sur la base de contrats de gestion avec les propriétaires (commune et privés) et les exploitants agricoles (mesures agro-environnementales), de préserver durablement ce secteur à fort enjeu patrimonial.



Après échanges entre les conseillers municipaux, le nouveau périmètre Natura 2000 sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal, afin de recueillir entre temps l'avis des exploitants agricoles.

## Questions diverses

- **Retour sur la réunion de la société coopérative pastorale agricole de Myon** : cette réunion a eu lieu en mairie le 13 mars dernier. Madame Manzoni Fernande demande la remise en place du compteur d'eau à l'entrée du terrain dit « aux Chausselles ». Le Conseil Municipal décide de traiter cette demande lorsque la Pastorale sera à jour dans le paiement de ses locations de terrains communaux.
- **Commission Eau/Assainissement de la CCLL** (Communauté de communes Loue-Lison) : Madame le Maire et Louis VALLET, 2e adjoint, se rendront à la première commission de travail organisée par la CCLL, le 23 mars 2023, dans le cadre du transfert de la compétence Eau potable/Assainissement Collectif prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- **Eclairage public** : Pour répondre au souhait de plusieurs usagers, le conseil municipal accepte de maintenir l'éclairage public les nuits du samedi au dimanche afin de faciliter les déplacements, notamment aux abords de la salle de convivialité.
- **Réunion aménagement du lotissement** : Pour donner suite à la consultation des entreprises en début d'année, la commune a choisi de notifier les travaux aux entreprises BONNEFOY/MOUROT pour l'aménagement de la voirie. Dans le même temps, la Communauté de Communes Loue Lison a programmé les travaux relatifs à la bande de roulement. Les travaux auraient pu démarrer avant l'été...  
Toutefois, par négligence, Madame le Maire n'a pas retourné fin 2021 la proposition de devis signée du SYDED pour la dépose de 4 poteaux EDF. Les travaux n'ont pas été inscrits dans le programme 2023 du SYDED.  
A ce stade, les travaux ne peuvent malheureusement pas démarrer.  
La commune a donc sollicité une rencontre avec le directeur du SYDED afin de trouver une solution qui convienne aux deux collectivités et aux entreprises déjà engagées. (La réunion est prévue le 28 mars prochain, nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier).
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : 6 avril 2023.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire  
Yolande Boichut



Le Maire  
Sarah Vionnet

### Liste des délibérations :

2023/21 : extinction éclairage public sur le territoire communal

*Boichut*

*Vionnet*